

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18184585

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

13 DEC. 2018

DU BRABANT WALLON

MONITEUR BELGE

18-12-2018

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : **0629 982 831**

Dénomination

(en entier) : **Biofab-Santé**

(en abrégé) :

Forme juridique : **spri**

Adresse complète du siège : **40-42 rue de tubize, 1460 Ittre**

Objet de l'acte : P.V. de l'assemblée générale du 30-11-2018 à 20h00

Le 30 novembre 2018, au siège social de l'entreprise, 40-42 rue de Tubize à Ittre, les associés de la SPRL Biofab Santé, au capital de 18600€, ont tenu leur assemblée extraordinaire après avoir été convoqué par le gérant.

Première résolution : M. Pineux Didier reprend la fonction de co-gérant non rémunéré au 1er février 2018.

Deuxième résolution : M. Pineux Arnaud, co-gérant, devient gérant rémunéré au 1 avril 2018.

Troisième résolution : Au 1er décembre 2018, le siège social de l'entreprise est déménagé au 54 rue Jean Laurent 6750 MUSSON.

Quatrième résolution : L'activité de fabrication de compléments alimentaires est abandonnée au 31 décembre 2016. Au 1er janvier 2018, l'activité principale devient la consultance technique et informatique.

L'assemblée adopte ces résolutions par 3 voix sur 4.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).